

**Financement et relation avec les bailleurs de fonds pendant la crise COVID-19, 9 avril 2020**  
Webinaire, Discitus, 1 heure 30 minutes

Un gros merci à Luc Comeau

Grandes lignes du webinaire :

**Approche proactive**

- Envoyez un courriel à chaque bailleur de fonds pour chaque projet
- Indiquez qu'on analyse et qu'il y aura un suivi bientôt
- Négociez

**Projet en attente de financement**

- Envoyez un courriel pour chaque demande à l'étude présentement
- Indiquez votre intérêt à adapter et réalisez le projet
- Demandez des échéanciers de décision

**Nouvelles mesures**

**1- Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes**

- Ligne de crédit de 40 000\$ dans votre compte d'affaires, doit rembourser 30 000\$ en décembre 2022 (gain de 10 000\$)

**2- Subventions salariales (10%)**

- Subvention de 10% de la rémunération que vous versez du 18 mars au 19 juin 2020, jusqu'à 1 375\$ par employé admissible, maximum de 25 000\$ par employeur

**3- Subventions salariales (75%)**

- Subvention salariale correspondant à 75% du salaire pendant 12 semaines, rétroactif au 15 mars 2020 (847\$ par semaine par employé)

**4- Prestation canadienne d'urgence**

- Individus sans emploi à cause du COVID-19 : 2000\$ par mois (dois mettre 600\$ par mois, car taxable); rétroactif au 15 mars 2020. Processus a démarré le 6 avril 2020

**5- Emplois d'été Canada**

- Emplois subventionnés à 100% du salaire minimum
- Date prolongée jusqu'au 28 février 2021